



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

PRESENTS : (12) Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, PICQ, STETTLER, GAUTROIS, ARNOULD, LEGRON, BINON, BERRY, BRODE.

ABSENTS EXCUSES : (6) Mmes et Mr ARAULT (pouvoir de vote à Mr PARIS), TERRINHA (pouvoir de vote à Mr CORDILLOT), TURHAN, (pouvoir de vote à Mme KABAT), FARHAOUI, AGACHE, LOMBARDO.

ABSENTE : (1) Mme VAHER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme STETTLER.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance. Madame STETTLER se porte candidat.

Monsieur le Maire propose Madame STETTLER. L'assemblée vote à l'unanimité et désigne Madame STETTLER, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

Pas de remarques.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022 31MARS 01 - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET COMMUNE - (articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Pour à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2022 31MARS 02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021- BUDGET COMMUNE - (articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT)

Monsieur le Maire quitte la salle. Le Conseil Municipal se compose ainsi :

FEUILLET N°

PRESENTS : (11) Mmes et Mrs KABAT, PARIS, LORGE, PICQ, STETTLER, GAUTROIS, ARNOULD, LEGRON, BINON, BERRY, BRODE.

ABSENTS EXCUSES : (6) Mmes et Mr ARAULT (pouvoir de vote à Mr PARIS), TERRINHA (pouvoir de vote à Mr CORDILLOT), TURHAN, (pouvoir de vote à Mme KABAT), FARHAOUI, AGACHE, LOMBARDO.

ABSENTE : (1) Mme VAHER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme STETTLER.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PARIS, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, Monsieur CORDILLOT, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Madame KABAT présente le Compte-Administratif 2021.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	305 526, 09	-131 604, 72	0	-131 604,72	305 526, 09
Opérations de l'exercice	-941 952, 73	1 144 084, 85	- 278 230,43	263 059, 57	-1 220 183,16	1 407 144,42
TOTAUX	-941 952, 73	1 144 084, 85	- 409 835,15	263 059, 57	- 1 351 787,88	1 712 670,51
Résultats de clôture	0	202 132, 12	- 15 170, 86	0	0	360 882,63
Restes à réaliser	0	0	- 47 043,75	78 370, 00	- 47 043,75	78 370, 00
TOTAUX CUMULES	-941 952, 73	1 144 084, 85	- 456 878,90	341 429, 57	-1 398 831,63	1 791 040,51
RESULTATS DEFINITIFS	/	202 132, 12	- 115 449, 33	/		392 208,88

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Pour à l'unanimité

Retour de Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal, se compose de nouveau de la façon suivante :

PRESENTS : (12) Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, PICQ, STETTLER, GAUTROIS, ARNOULD, LEGRON, BINON, BERRY, BRODE.

ABSENTS EXCUSES : (6) Mmes et Mr ARAULT (pouvoir de vote à Mr PARIS), TERRINHA (pouvoir de vote à Mr CORDILLOT), TURHAN, (pouvoir de vote à Mme KABAT), FARHAOUI, AGACHE, LOMBARDO.

ABSENTE : (1) Mme VAHER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme STETTLER.

DELIBERATION N° 2022 31MARS 03 - AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'après adoption des comptes de l'exercice 2021 faite par délibération, il convient d'en affecter le Résultat.

- Reports : pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de : 131 604, 72 €
- Reports : pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure de : 305 526, 09 €
 - Solde d'exécution de l'exercice :
 - (Déficit -001) de la Section d'Investissement de : 15 170, 86 €
 - (Excédent – 002) de la Section de Fonctionnement de : 202 132, 12 €
 - Un résultat cumulé (excédent) de la Section de Fonctionnement de : 507 658,21€
 - Un résultat cumulé (déficit) de la Section d'Investissement de : 146 775,58€
 - Soit un résultat de clôture excédentaire de l'exercice de : 360 882,63€

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses d'Investissement de : 47 043, 75 €
- en recettes d'Investissement de : 78 370, 00 €

- Soit un excédent de RAR de : 31 326, 25 €

Soit un besoin de financement de : 115 449, 33 €

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement 2021 en Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

au titre d'une affectation complémentaire d'investissement,

R.1068 115 449, 33 €

au titre d'un report de la section de fonctionnement

R 002 392 208, 88 €

VOTE : Pour à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2022 31MARS 04 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les taux d'imposition 2022 suivants :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 17,40 % figé jusqu'en 2023.
- Taxe Foncière Bâti : 37,84 % (Taux Communal 16 % + Taux Départemental de 21,84 % pour rattrapage de la Taxe d'Habitation).
- Taxe Foncière Non Bâti (non touchée par la réforme) : 59,00 %

VOTE : Pour à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2022 31MARS 05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET COMMUNE.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis de la Commission des Finances du 28 mars 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le Budget Primitif prévisionnel 2022 s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

✓ Section de Fonctionnement : 1 452 909, 88 €

✓ Section d'investissement : 781 814, 21 €

Budget total : 2 234 724, 09 €

VOTE : Pour à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2022 31 MARS 06 : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES.

Le Conseil Municipal, ATTRIBUE, pour l'année 2022, les subventions suivantes :

Art. 6574 : 4 500 €

Associations Martinotes

Le Cochonnet Martinot	350,00 €
Amicale des Aînés	250,00 €
Bibliothèque Colette	600,00 €
Base Nautique	250,00 €
Archers Club (SMAC)	350,00 €
Gymnastique Volontaire	200,00 €
Fais décoller mon école	200,00 €
Cyclotouristes Martinots	350,00 €

Autres

Lycée Sainte Colombe (2 enfants)	80,00 €
Maison Familiale de Toucy (1 enfant)	40,00 €
Maison Familiale Rurale de Gron (1 enfant)	40,00 €
Epicerie sociale Magali	63,00 €
Amicale du personnel de SENS et CAGS	546,00 €
Clap 89	100,00 €
Total	3419, 00 €

Art. 657361 + Art. 657362

Caisse des Ecoles : 5000 €

C.C.A.S : 7000 €

PARTICIPATIONS :**Art. 65548**

Syndicat mixte de la Fourrière du Sénonais : 1 400 €

Art. 6558

Relais Hirondelle : 1 300 € (Provision sur article – notification du montant exact non reçu)

VOTE : Pour à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2022 31MARS 07 : CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR L'ANIMATION DES FEUX DE LA SAINT-JEAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le contrat à passer avec l'Association « Transe en Danse » pour l'animation des Feux de la Saint-Jean prochains par le Groupe « Airs de Rien » moyennant la somme de 550 €.

Autorise Monsieur le Maire à le signer

VOTE : Pour à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2022 31MARS 08 : CONVENTION D'ÉDITION ET DE RÉGIE TYPOCENTRE POUR BULLETIN COMMUNICATION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la convention d'édition et de régie publicitaire présentée par la Société TYPOCENTRE pour la réalisation du prochain bulletin communication.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention.

VOTE : Pour à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2022 31MARS 09 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2023. PASSAGE ANTICIPÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal (M57) de la Commune à compter du Budget Primitif 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour à l'unanimité

Levée de la séance à 19 h 30.



Le Secrétaire de séance,

Morgane STETTLER